

Bulletin ARS du Mardi 21 avril 2020 à 18h30

5932

TESTS POSITIFS
EN OCCITANIE

- 876 hospitalisations en cours, dont 217 en réanimation
- 1 799 retours à domicile
- 322 décès à l'hôpital

Source Si-VIC

Surveillance sanitaire

Santé publique France assure désormais un suivi épidémiologique harmonisé au plan national. Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires sont accessibles sur le site de Santé publique France > [consulter le bulletin Occitanie](#)

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES (en établissements de santé)
Ariège (09)	12	1	22	2
Aude (11)	69	9	133	43
Aveyron (12)	65	3	73	20
Gard (30)	148	37	143	36
Haute-Garonne (31)	188	75	375	37
Gers (32)	50	5	27	13
Hérault (34)	154	41	497	96
Lot (46)	27	9	108	13
Lozère (48)	5	1	12	0
Hauts-Pyrénées (65)	77	4	75	17
Pyrénées-Orientales (66)	26	13	244	25
Tarn (81)	39	11	62	17
Tarn-et-Garonne (82)	16	8	28	3
OCCITANIE	876	217	1 799	322

Bilan des prélèvements dans le Tarn et Garonne depuis le début de l'épidémie

Sur **1710** tests :

- **119** sont positifs
- **1565** sont négatifs
- **26** sont en attente

Les numéros utiles

CUMP 82 : 07 77 39 52 77 / 07 77 39 53 16

Géronto 82 : 05 63 66 49 10

Plateforme CovidPA82 : 05 63 92 84 44

Les informations du jour à retenir

Rappel : Soutien aux professionnels de santé

- Dispositif national de soutien médico-psychologique : N°vert 08 00 73 09 58 accessible de 8h00 à 00h00 et permet d'accéder à une plateforme de psychologues.
- Commission d'entraide de chacun des CDOM et du CNOM : <https://www.conseil-national.medecin.fr/lordre-medecins/linstitution-ordinale/lentraide>. Les médecins et les internes en difficulté peuvent également joindre le 08 00 28 80 38.
- Association MOTS (Médecins Organisation Travail Santé) 24h/24 au 06 08 28 25 89.
- Association d'Aide aux Professionnels de Santé et Médecins Libéraux (AAPML) sur www.aapml.fr ou au N°indigo 08 26 00 45 80.

Délivrance de masques en officine

Une nouvelle distribution de masques, par les pharmacies d'officine, est prévue cette semaine. Désormais en sont également bénéficiaire : les étudiants en médecine en stage en cabinet de ville, les étudiants et préparateurs en pharmacie, les techniciens de laboratoire de biologie médicale, les manipulateurs en électroradiologie médicale.

Ces nouveaux destinataires s'ajoutent aux autres professionnels libéraux concernés par la précédente livraison (médecins généralistes et spécialistes, biologiste médicaux, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, salariés de l'aide à domicile employés directement par des particuliers pour des actes essentiels de la vie, accueillants familiaux).

Les masques FFP2 ne concernent que les médecins (et étudiants en médecine), biologistes médicaux, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes.

Prise en charge des personnes âgées à domicile hors EHPAD

Rappel de dispositifs mis en place pour assurer la continuité des soins et de l'accompagnement médico-social et social des personnes âgées à domicile dans le contexte de confinement.

Ce document s'adresse aux professionnels de santé de ville, établissements d'hospitalisation à domicile, services de soins infirmiers à domicile et services d'aide et d'accompagnement à domicile.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche-strategie-pa-a-domicile.pdf>